




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-407**

Séance publique du

6 octobre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1246123-DE-1-1 |
| Date de signature : 12/10/2023 |
| Date de réception : mercredi 11 octobre 2023 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2023-2024

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur TAULAN Francis

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2023-2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence soutient le dispositif du Service Civique Volontaire depuis plus de 10 ans en permettant à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des missions citoyennes d'intérêt général pendant plusieurs mois.

Le Service Civique représente une opportunité pour les jeunes de découvrir le monde du travail, la collaboration en équipe, les missions du service public, l'engagement associatif.

La Ville d'Aix-en-Provence s'est montrée volontariste en proposant des missions d'intérêt général pour ces jeunes au sein de ses différents services.

Pour la promotion 2023-2024, 24 places sont à nouveau proposées, avec un accent particulier apporté sur la nouvelle mission de la Direction des Sports dans le cadre de la dynamique Jeux Olympique 2024.

La Direction Jeunesse de la Ville fonctionne en partenariat avec l'Association Unis Cité, agréée pour cette mission et chargée de la mise en œuvre du recrutement, de l'accompagnement et du suivi de jeunes volontaires accueillis par la Ville.

Afin d'innover sur les modalités de recrutement, 2 rentrées seront organisées pour répondre aux actions mises en œuvre dans le cadre de l'événement des J.O.

Une première promotion se déroulera du 3 octobre 2023 au 30 juin 2024, avec les missions des années précédentes, puis une autre du 16 janvier 2024 au 31 août 2024, afin de couvrir les événements liés aux Jeux Olympiques par les ambassadeurs de la Direction des Sports, ainsi que pour d'éventuelles autres missions qui nécessiteraient d'adapter le calendrier.

Parmi les missions proposées on retrouve :

- Ambassadeurs de la vie étudiante et lycéenne, Direction Jeunesse / Le Repère Étudiant (*Ciblée sur volontaires étudiants*): Participation à l'animation du groupe "Aix Conseil Étudiant", propositions d'animations au sein du Repère étudiant et des lycéens; Proposition d'actions pour faciliter le lien entre lycée et université ; Participation à la promotion du mentorat et de l'entrepreneuriat.
- Ambassadeurs de l'engagement, Service Relance et Avenir Jeunesse: Animation d'ateliers pour sensibiliser les jeunes aux différents parcours d'engagement et valorisation toutes les possibilités d'actions citoyennes; Participation à la mise en place du futur Conseil Municipal des Jeunes.
- Ambassadeurs de l'environnement, Direction Développement Durable et Direction des Moyens Généraux: Participation aux actions en lien avec le développement durable et l'éco-responsabilité des agents de la Ville. Cette mission touche des publics très variés (élèves, fonctionnaires, exposants et participants à divers événements...) sur des sujets divers (végétalisation, déchets, énergie...).
- Ambassadeurs de l'éducation : Participation au développement des projets éducatifs de la Direction Éducation de la Mairie d'Aix-en-Provence dans les écoles de la ville avec des animations et événements autour du gaspillage alimentaire, des jardins pédagogiques et de la semaine olympique entre autres actions.
- Ambassadeurs des sports, Direction des Sports: Participation aux événements en lien avec les Jeux Olympique 2024.
- Ambassadeurs des Serres Municipales: Participation à la vie des serres municipales, sont formés aux bases de l'horticulture et de la permaculture, accueillir les écoliers 2 jours par semaine et animer des ateliers de sensibilisation à la nature.

Le montant du concours financier prévisionnel, pour la promotion 2023-2024 s'élèverait, à titre indicatif, à 62 723 €, et s'inscrit sur deux exercices budgétaires. L'indemnité perçue par les jeunes est de 600,94 € par mois, dont une indemnité de subsistance et de transport dont la Ville est directement redevable au titre d'organisme d'accueil qui s'élève à 111,45 €.

Pour l'exercice 2023, le montant de la subvention est égal à 22 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement de la mise en œuvre de ce dispositif sur la Ville d'Aix-en-Provence pour la promotion 2023-2024 ;
- **ATTRIBUER** une subvention à l'association UNIS CITE pour un montant de 22 000 € (vingt-deux mille euros) ;
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 6779 (348-657486-933) «Jeunesse-Vie Étudiante» qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** la convention annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la jeunesse à la signer.

DL.2023-407 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE
TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2023-2024-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 45 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00